



## Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure

### COMPTE RENDU

Comité de Pilotage du 16 juin 2009

Nos Réf. : PH/GM/501/2009

Présents :

Communauté de communes Pays de Banon : MM Gérard BURCHERI, Cyrille PRACHE, Matthieu CARON  
Communauté de communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure : Mmes Marie-Thérèse DRECHOU, Marlène FEDELE, MM André BERGER, André BIZOT, Gérard CHAUPIN, Ian COTTERILL, Pierre HONORE, Mlle Florence CORNUET  
ASL Lou Caladaire : M. Hubert MARTIN  
CERPAM : Mme Bénédicte BEYLIER  
Conseil général 04 : M. Florent CRAIPEAU  
Fédération départementale des chasseurs : M. Francis MASSE  
Fondation du patrimoine : M. Roger DEVAUX  
Longo Maï – Limans : M. Nicholas BELL  
ONCFS : M. Emmanuel FAURE  
ONF : M. Daniel REBOUL  
OTI Pays de Forcalquier - Montagne de Lure : Mme Chantal FAVRE  
Pays de Haute-Provence : M. Hervé FOUCHER  
Représentant les propriétaires forestiers privés : M. Aimé RICHAUD  
SARL MERLE Frères : M. Jean-Luc MERLE  
Sous-préfecture de Forcalquier : Mme Herminia MOSCA  
Tourisme équestre 04 : M. Willy LAINE  
Union régionale des Communes forestières PACA : M. David DEVYNCK

Excusés :

Chambre d'Agriculture : MM Frédéric ESMIOL, Bernard SAVORNIN, MILESI  
Communauté de communes Pays de Banon : Mmes Fabienne PASQUET, Brigitte REYNAUD, MM Jean-Paul CABELLA, Claude PELLISSIER  
Communauté de communes du Pays de Forcalquier – Montagne de Lure : M. François PREVOST  
ASL Le TREBOUX : Mme Hélène MERLE  
ASL Lou Castagné d'Albioun : M. Maurice PENNA  
Association des Trufficulteurs de Haute-Provence : M. Jean-Pierre BODOSSIAN  
CEEP : M. Lionel QUELIN  
Conseil Général des Alpes 04 : M. Sylvain GOLE

Coopérative Provence-Forêt : M. Nicolas CHERON  
CPIE : Mme Lolita CAZORLA  
CRPF : M. Louis-Michel DUHEN, Mme Marie-Laure GADUEL  
DDEA 04 : M. Philippe JOANNELLE  
ONF : M. Gérard DECAIX, M. Michel INGRAND  
PNR du Luberon : Mme Aline SALVAUDON

Pierre HONORE accueille les participants et propose un tour de table. Il rappelle la volonté des nouvelles équipes municipales issues du scrutin de 2008 de s'impliquer dans la mise en œuvre de la Charte forestière comme en témoigne le dynamisme du comité des élus réuni à plusieurs reprises depuis juin 2008.

Sur cette période « de transition », l'animation de la Charte forestière s'est poursuivie sans discontinuité.

Sur le territoire, des moyens complémentaires ont été investis pour l'organisation territoriale de la filière bois énergie au travers d'un programme porté par le Pays de Haute-Provence, retenu dans le cadre du dispositif régional AGIR ASTER.

Pierre HONORE souligne le rôle des élus pour accompagner et faciliter les projets présentés. Il insiste sur le fait que les collectivités locales, communes ou Communautés de communes, n'ont pas vocation à conduire l'ensemble des actions qui sont inscrites dans la Charte forestière, mais de soutenir les projets portés par ses partenaires.

#### ➤ **Présentation des fiches actions et de leur état d'avancement**

Gilles MARTINEZ rappelle l'architecture de la Charte forestière de territoire Montagne de Lure (CFT ML) organisée autour de 4 axes stratégiques déclinés en 12 objectifs, représentant 30 fiches actions.

Des règles de gouvernance participative de la CFT ML ont été définies avec :

- Un Comité de pilotage chargé d'orienter et de valider le travail effectué ;
- et un Comité des élus assurant un suivi et une évaluation continue, garantissant notamment la cohérence entre l'action en faveur de la gestion des espaces naturels et les autres outils de développement local.

L'encadrement administratif du programme est assuré par la Communauté de communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure. Pierre HONORE est l' élu « référent » pour la Charte forestière.

Depuis sa signature en février 2008, la CFT ML a connu une phase de transition, tant sur le plan politique que budgétaire. Des actions ont cependant été conduites durant cette période. Gilles MARTINEZ présente les principales réalisations :

- La finalisation de premières tranches de travaux et de coupes dans le cadre des actions-pilotes ;
- Des actions de sensibilisation auprès des élus (entretiens), des propriétaires forestiers (journées de formation) et du grand public (participation à des manifestations festives) ;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des associations syndicales (projets sylvo pastoraux, rénovation de châtaigneraies, rénovation de bâtis en pierre sèche). Bénédicte BEYLIER intervient pour préciser que si des projets de rénovation de bergeries ont pu voir le jour grâce à des crédits pastoraux, ces possibilités vont se raréfier. Elle invite les porteurs de projet à explorer d'autres pistes d'aide comme les crédits pour l'entretien du patrimoine. Roger DEVAUX précise les conditions d'intervention de la Fondation du patrimoine qui portent sur des mécanismes fiscaux ;
- Une animation spécifique en vue d'organiser la circulation des véhicules à moteur dans le massif de Lure ;
- Des partenariats territoriaux avec le Pays de Haute-Provence et le PNR du Luberon.

Le budget actuel de la Charte forestière s'élève à 60 000 € (pour 18 mois d'animation), financé à 70% par des fonds européens, de la Région et du Département. L'autofinancement est partagé entre les deux intercommunalités porteuses du programme.

Les actions conduites ont permis de formaliser une véritable méthode CFT ML basée sur des actions croisées :

- Des **actions locales**, répondant à des enjeux multifonctionnels, impliquant la participation de l'ensemble des familles d'acteurs et regroupant les propriétaires fonciers dans des associations syndicales aptes à assurer la maîtrise d'ouvrage des projets. Il donne les exemples des ASL Le Tréboux, Lou Castagnié d'Albioun et Lou Caladaïre. Il insiste sur le rôle de « courroie de transmission » des élus locaux, pour la réussite de ces actions.
- Des **actions structurantes**, au pas de temps plus lent compte tenu de leur interaction avec d'autres orientations politiques territoriales (intégrant notamment des enjeux économiques), nécessitant souvent des mises en cohérence intercommunales (exemple de la circulation des véhicules à moteur) ainsi qu'un élargissement des partenariats.

L'ensemble de ces actions ont eu des résultats quantitatifs directs (travaux et coupes) et qualitatifs (accompagnement de filières, valorisation patrimoniale, protection du massif, promotion de la gestion durable...). Il reste cependant difficile de mettre en place des outils d'évaluation détaillée.

Toutes ces actions et leurs résultats permettront, à terme, de faire de la forêt un vecteur de développement local conformément aux objectifs de la CFT ML.

David DEVYNCK intervient pour insister sur la nécessité d'évaluer les résultats des Chartes forestières dans le but notamment d'en défendre les moyens d'animation.

⇒ Le Comité de pilotage valide le travail réalisé.

#### ➤ **Programme 2009 - 2010 : propositions et orientations**

Pierre HONORE aborde la question de l'organisation de la circulation des véhicules à moteur dans le massif de Lure. Il rappelle que les nombreux entretiens avec les élus ont tous conclu à la nécessité de trouver des solutions à ce qui apparaît être un problème majeur tant du point de vue du partage de l'espace entre usagers que de l'impact environnemental négatif de ces pratiques ou des conséquences sur le budget des communes au travers de la remise en état des voies. Pour autant les réponses ne sont pas évidentes avec notamment de nombreuses contraintes d'ordre juridique. Florent CRAIPEAU indique que cette réflexion peut être facilitée par l'aide du Conseil général qui a installé une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI). Pierre HONORE fait état d'une proposition des services de l'Etat pour une approche globale au travers d'une Opération Grands Sites. Florent CRAIPEAU souligne la complexité de cet outil et son moindre intérêt financier. Pierre HONORE conclut sur le fait qu'à ce stade, l'ensemble des options reste ouvert mais qu'il faudra avancer malgré les difficultés rencontrées.

Suite aux entretiens conduits avec des élus, il a été décidé de recentrer la réflexion sur la circulation des véhicules à moteur sur les crêtes de Lure avec une approche pragmatique privilégiant la concertation locale et l'articulation avec les autres outils (site NATURA 2000, programme LIFE Vipère d'Orsini, dossier « Activités de pleine nature »...).

Parallèlement à cette réflexion générale, il est proposé de conduire une expérimentation locale au travers d'un projet financé par la Fondation de France (Programme Environnement « Ensemble pour gérer le territoire ») sur le secteur Redortiers-La Rochegiron-L'Hospitalet.

Gilles MARTINEZ présente les autres projets en cours sur l'exercice 2009 :

- Le montage d'une nouvelle tranche de travaux de rénovation de châtaigniers ;
- La mise en œuvre des plans de gestion des ASL existantes ;
- La finalisation du projet d'aménagement multifonctionnel du site de Vière (Ongles) ;
- L'appui à la structuration d'une filière locale bois-énergie.

Les perspectives 2009-2010 concernent :

- Un projet (« Natura-Eco ») présenté par le CRPF PACA, pour l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion opérationnelle. Ce projet permettrait de progresser

dans l'avancement de l'axe 1 de la CFT ML « Vers une gestion des espaces forestiers qui valorise durablement le patrimoine », notamment pour l'Orientation 1.4 « Développer des outils locaux, opérationnels, de gestion ». Ce projet propose un partenariat avec le PNR du Luberon mais dépend des résultats du 2<sup>nd</sup> appel à projets du programme européen MED ;

- La sensibilisation des élus autour des problématiques liées au débroussaillage obligatoire, en partenariat avec l'UR COFOR. Gérard BURCHERI indique qu'il existe déjà des informations disponibles auprès des services de la Sous-préfecture ;
- Une relance de la sylviculture truffière, en partenariat avec l'association des Trufficulteurs de Haute-Provence ;
- La création d'un « club » de la gestion durable pour réunir des propriétaires impliqués dans des actions concrètes et favoriser les échanges ;
- La mise en œuvre de l'objectif 2.1.2. « Coordonner l'aménagement sylvo-pastoral du versant Sud de la montagne de Lure ». Ce projet vise à actualiser les données concernant les différentes unités pastorales, identifier les enjeux et bâtir un plan d'action articulé avec les autres objectifs territoriaux. Le CERPAM est pressenti pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Bénédicte BEYLIER doit faire valider ce principe avant de rédiger la fiche-projet.

⇒ Le Comité de pilotage valide le programme de travail.

Jean-Luc MERLE intervient pour alerter les partenaires sur la situation catastrophique de l'économie du bois et s'interroge sur l'avenir de la filière locale. Il apporte des précisions sur les difficultés de l'usine de Tarascon et sur les unités de sciage de proximité. Il dénonce le poids de l'économie parallèle dans le commerce du bois de chauffage, qui renforce les problèmes des professionnels, et insiste sur le fait que les seuls marchés actifs se trouvent à l'étranger avec des modalités de paiement atypiques. Cyrille PRACHE et Pierre HONORE reconnaissent être au courant de ces difficultés et insistent sur leur implication pour faire émerger des solutions locales pour la valorisation de la ressource en bois. Hervé FOUCHER apporte des précisions sur le Plan d'Approvisionnement Territorial, porté par le Pays de Haute-Provence, et qui doit contribuer à structurer ces solutions. Jean-Luc MERLE insiste sur le décalage entre ce que peut absorber une filière locale bois-énergie et les tonnages qu'une entreprise doit mobiliser pour être rentable. David DEVYNCK estime nécessaire pour une charte forestière, de réfléchir aux questions de mobilisation des bois. Nicholas BELL propose que des expérimentations locales soient faites sur le modèle des AMAP. Il demande de s'inscrire dans une perspective de développement en circuit court, avec des objectifs de qualité dans la gestion des peuplements forestiers mais également dans la mise en œuvre des chantiers. Il apporte des précisions sur les problèmes de dépérissement du hêtre en raison du réchauffement climatique.

Jean-Luc MERLE poursuit sur la question de la valorisation des activités de loisirs exercées avec profit par des acteurs du tourisme sans bénéfice en retour pour les propriétaires fonciers qui sont confrontés à une fréquentation non maîtrisable du public.

### ➤ Conclusion

Pierre HONORE clôt le Comité de pilotage en s'interrogeant sur l'avenir des services publics forestiers. Il regrette l'absence des représentants de la Forêt publique (services de gestion forestière) et de la Forêt privée. Il conclut à la nécessité d'une plus grande implication des services publics forestiers dans le portage des actions.

Il rappelle les décisions prises en séance :

- Réunion du Comité de pilotage sur une base semestrielle ;
- Envoi d'une Brève avant chaque Comité de pilotage ;
- Réunion d'un groupe de travail courant juillet pour faire des propositions concernant la circulation dans Lure. Composition : I. COTTERILL, M. FEDELE, P. HONORE (élus), M. CARON (CCPB), E. FAURE (ONCFS), W. LAINE (Tourisme équestre), D. REBOUL (ONF).

**La date du prochain Comité de pilotage a été fixée vers la fin d'année 2009.**